

# CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**

**À LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h50)

**TABLE DES MATIÈRES**

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. DÉMISSION - ÉLECTION - ASSERMENTATION - NOMINATION D'UN SUPPLÉANT À L'ASCL	3
4. PRÉSENTATION DU BOURSIER, M. Y. SESSELI, DU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ 2 (MCH)	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024	5
6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	5
7. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	6
8. PRÉAVIS 11/2024 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À DES DÉPENSES URGENTES ET IMPRÉVISIBLES - IMMEUBLE PLACE DU VILLAGE 7 À GRANDVAUX - GRANDE SALLE ET CAFÉ-RESTAURANT « TOUT UN MONDE » - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - BÂTIMENT SIS PARCELLE 4109, RÉFECTION COMPLÈTE DES CANALISATIONS	6
9. PRÉAVIS 12/2024 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026	7
10. COMMUNICATION 02/2024-PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL- ÉTAT DES LIEUX AOÛT 2024	8
11. COMMUNICATION 03/2024 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE - ÉTAT 2024	9
12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	10
13. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	10
14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	11
15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	14

M. Loïc Desfayes, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

**1. APPEL NOMINAL**

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	<b>7</b>
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>45</b>
ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :	Mmes et MM. Aurélie Badoux, Blaise Duboux, Florence Gross, Sébastien Hope Weber, Patrice Humbert, Margarida Janeiro, Aurélia Joly, Jacques Joly, François Pittet, Mark Silverstein, Olivier Veluz et Mélanie Weber	<b>12</b>
ABSENT-E-S NON EXCUSÉ-E-S	MM. Thomas Ellis, Vivian Gaudin et Mme Elodie Griffard	<b>3</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour du 5 septembre 2024 a été modifié. Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 3 octobre 2024

**Ajouts :**

- Point 3. Ajout : Nomination d'un suppléant à l'ASCL
- Point 11. Communication 03/ Patrimoines immobiliers financier et administratif - Programme de rénovation et entretien des bâtiments propriétés de la Commune - Etat 2024

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

**3. DÉMISSION - ÉLECTION - ASSERMENTATION - NOMINATION D'UN SUPPLÉANT À L'ASCL**

Mme Nancy Mingard - Vert-e-s et Ouvert-e-s a démissionné au 31 août 2024.

Le Président lit sa lettre.

Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation.

La personne suivante sur la liste des viennent-ensuite a accepté cette charge et a été déclaré élu. Il peut être assermenté ce soir. Il s'agit de :

- M. Gaël Gillabert - Vert-e-s et Ouvert-e-s

Le Président prie M. Gaël Gillabert de le rejoindre pour l'assermentation et lit le serment :

#### Serment

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Veillez lever la main droite et dire je le promets ».

Il est élu avec acclamations.

Il signe l'acceptation pour que son jeton de présence soit versé pour les repas et sorties et reçoit le règlement du Conseil communal.

#### **Nomination d'un suppléant à l'ASCL**

Mme Nancy Mingard étant suppléante à l'ASCL, c'est M. Gaël Gillabert qui la remplace en tant que suppléant.

Acclamations.

#### **4. PRÉSENTATION DU BOURSIER, M. Y. SESSELI, DU MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ 2 (MCH)**

M. Y. Sesseli nous présente le modèle comptable harmonisé MCH2 avec des slides et donne des explications.

La présentation se trouve sur le site BEL et Extranet.

Acclamations.

#### **M. Ch. Currat :**

Il remercie le boursier, son équipe et la Municipalité pour l'exercice technique ainsi mené et la transparence qui a été affichée.

La Cofin a déjà eu quelques séances sur le changement de normes comptables et a déjà échangé sur ce sujet. Nous avons aussi été invités à des séances organisées par le Canton et y sommes allés avec le Syndic et le boursier. Donc, ça fait un moment que nous pouvons suivre ces travaux et sommes satisfaits de cette transparence. Nous avons affaire à un exercice technique et comme on l'a vu, pratiquement toutes les communes de Suisse l'ont maintenant effectué. Pratiquement, comme cela été bien expliqué par le boursier, il s'agissait de pouvoir continuer le travail du législatif notamment pour l'approbation du budget, en étant le plus clair possible, tout en s'assurant que cette adaptation aux nouvelles normes soit réglée comme il se doit. Donc, concrètement, qu'est-ce que ça veut dire : les comptes 2024 seront donc en MCH1, les comptes 2025 seront bien entendu déjà en MCH2. Dans la brochure que nous aurons pour le budget 2025, comme dit, les comptes seront à la fois en MCH1 et en MCH2. Cela a fait l'objet d'une discussion et d'un choix : comment trouver la meilleure présentation et en discuter sur du MCH1, on peut comparer avec les chiffres passés pour faire notre travail de législatif, d'amendement et d'approbation de ce budget. Cela nous paraissait le plus raisonnable. Et puis après, l'exercice technique sera de traduire les éventuels amendements du conseil en MCH2 par le boursier et son service. Le

Canton, d'ailleurs, attend de recevoir de notre part le budget 2025 en MCH2. Avec cette manière de faire, travailler pour ce budget avec deux normes ne devrait pas causer de souci. La brochure contiendra bien entendu le budget en MCH1 et en MCH2. Des tableaux vont aussi nous aider à travailler et mieux comprendre la mécanique de cette évolution, comme le boursier l'a précédemment présenté. Par exemple, pour les salaires, on passera d'un compte à 15 comptes. On va les trouver donc à 15 endroits différents.

Les totaux, bien entendu, seront égaux sur MCH1 et MCH2.

La Cofin, lors de sa première séance avec la Municipalité, regardera les dépassements, les dépenses, les amendements éventuels sur la base MCH1, et puis on en fera une deuxième où l'on parlera plus du passage de MCH1 à MCH2 en faisant quelques éventuels pointages. S'agissant justement du contrôle de cela, notre commune est étroitement en lien avec les services du Canton, le réviseur passe aussi par là et puis bien entendu, c'est un exercice qui bénéficie de l'expérience acquise par les autres communes ayant déjà accompli ce changement de normes.

En tout cas, merci pour travail d'ores et déjà effectué.

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il n'y a pas de modification.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

### ➤ Mot du Président

Il informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu à la grande salle de Grandvaux et le repas qui suit sera servi par Tout un Monde.

### ➤ Votation fédérale du 22 septembre 2024

Le dépouillement, effectué à l'issue du scrutin, donne les résultats suivants :

#### 01 Objet : Initiative biodiversité

Taux de participation : 54.38%

BULLETS	Rentrés	1'929
	Blancs	33
	Nuls	1
	Valables	1'895

Suffrages		
Oui	773	40.79%
Non	1'122	59.21%

Statut : refusé

**02 Objet : Réforme de la prévoyance professionnelle**

Taux de participation : 54.38%

BULLETINS	Rentrés	1'929
	Blancs	51
	Nuls	2
	Valables	1'876

Suffrages		
Oui	582	31.02%
Non	1'294	68.98%

Statut : refusé

➤ **Prochaine votation fédérale : 24 novembre 2024**➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2024 :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
06.12.2024	05.11.2024	17h00	Grande salle de Grandvaux + repas

Le Président ouvre la discussion sur ces points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ?

**Mme V. Hill :**

Elle aimerait savoir la date de la première séance du Conseil en 2025.

Le Président l'informe que, normalement, elle aura lieu le 10 février 2025. Cela doit être encore confirmé.

**7. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Le Président demande s'il y a un dépôt. Ce n'est pas le cas.

**8. PRÉAVIS 11/2024 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À DES DÉPENSES URGENTES ET IMPRÉVISIBLES - IMMEUBLE PLACE DU VILLAGE 7 À GRANDVAUX - GRANDE SALLE ET CAFÉ-RESTAURANT « TOUT UN MONDE » - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - BÂTIMENT SIS PARCELLE 4109, RÉFECTION COMPLÈTE DES CANALISATIONS**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. Ch. Currat :**

Il se réfère au rapport de la Cofin, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 11/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. M. Cardinaux :**

Dans le préavis en page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, « Premières mesures et investigations ». Au dernier paragraphe, on parle d'un train de mesures qui a été réalisé de manière urgente, mais quand il remonte

en-dessus, il y a peu de détails sur ces mesures. Il a compris qu'il y a eu des investigations et une analyse de la situation. Il aimerait savoir concrètement comment, où et à quoi ont été affectés ces CHF 57'600.-, si c'est des travaux d'étanchéité provisoire, ou qu'on puisse savoir à quoi ils ont été affectés.

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Elle remercie de la question. Donc, ce que nous avons fait dans l'urgence, c'est des contrôles d'étanchéité et de portance, et puis nous avons étayé ce qui est en fait la cave du restaurant qui est sous la partie ouest de la terrasse. Nous l'avons étayée très très rapidement pour qu'en fait on puisse garantir le travail au restaurant. C'est essentiellement cela.

Et puis il y a eu quelques voies d'eau qu'on a pu reconnaître et puis on essaye de les conduire pour récupérer l'eau en attendant de faire d'autres travaux.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 11/2024 tel que **présenté**.

**Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 11/2024 de la Municipalité du 2 septembre 2024 ;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

**de valider les crédits supplémentaires** pour les dépenses urgentes et imprévisibles, conformément au point 6 du préavis 18/2021 « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 » pour un montant total de CHF 137'600.- se répartissant de la manière suivante :

- travaux relatifs à l'immeuble sis place du Village 7 à Grandvaux de CHF 28'800.- (compte 34302.314.100) et de CHF 28'800.- (compte 35303.314.100) tels que demandés dans le présent préavis ;
- travaux relatifs à l'assainissement des eaux usées et pluviales à la rue Saint-Georges n°10 de CHF 80'000.- (compte 461.314.402) tel que demandé dans le présent préavis.

**9. PRÉAVIS 12/2024 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande à la rapportrice de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**Mme A. Baehler Bech :**

Elle se réfère au rapport de la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 12/2024 tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 12/2024 tel que **présenté**.

**Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 12/2024 de la Municipalité du 26 août 2024 ;  
Oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

à l'unanimité

1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2024.

**10. COMMUNICATION 02/2024 - PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL - ÉTAT DES LIEUX AOÛT 2024**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**M. M. Noël :**

Le groupe Vert-e-s et Ouvert-e-s tient à saluer le travail de la Municipalité et de l'administration communale dans la mise en œuvre du plan énergie et climat communal. Le premier réalisé témoigne d'un engagement réel de la transition énergétique de notre commune et nous nous réjouissons des avancées accomplies telles que la rénovation énergétique des bâtiments communaux, le soutien à la mobilité douce avec la subvention d'abonnements de transports publics ou encore le développement des installations solaires.

Cependant, il est important de rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés. Les défis climatiques demandent des efforts continus et la réussite de ce plan ambitieux ne repose pas uniquement sur les épaules de la Municipalité. Elle requiert la participation active de toutes et tous, citoyennes et citoyens notamment, associations et entreprises locales. Il est crucial de continuer à impliquer les habitants par le biais de consultations de projets participatifs et initiatives locales comme l'organisation d'ateliers sur les énergies renouvelables, la création d'espaces, de sorte de promouvoir la réutilisation.

C'est en mobilisant l'ensemble des forces de notre commune que nous pourrons bâtir un avenir durable pour Bourg-en-Lavaux, raison pour laquelle le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s s'engage à suivre de près la mise en œuvre de ce plan et à soutenir ensemble la Municipalité pour que nos ambitions écologiques soient vraiment réalisées.

**M. P. Vionnet :**

Effectivement, il a personnellement beaucoup apprécié ce plan d'actions, néanmoins il a relevé au point 15.2 que les « Appels d'offres groupés pour les panneaux solaires », ont été abandonnés. Sa surprise est la suivante, donc il y a à peine 5% voire 6% des panneaux solaires potentiellement recevables pour le solaire qui sont couverts, donc, 95% ne le sont pas. Actuellement, il y a énormément d'actions qui ont été prises depuis ce printemps, notamment dans plusieurs communes, dont Montreux, la Tour-de-Peilz, Echallens, Froideville, Cugy, Belmont et Epalinges qui ont complètement outsourcé cette action

et avec succès d'ailleurs, puisque certaines communes en sont déjà à leur 3<sup>ème</sup> année d'activité sur ce fonctionnement d'appel d'offres groupés.

Sa question est la suivante : est-ce que l'on ne pourrait pas reconsidérer ce point et pourquoi l'a-t-on enterré de cette manière ?

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Cette action effectivement résonne avec la question de M. M. Silverstein au dernier Conseil par rapport à ça et puis au groupe des communes citées et dans lesquelles Bourg-en-Lavaux est partie prenante. Donc, ce n'est pas impossible que des appels d'offres soient peut-être organisés.

Il faut comprendre que Bourg-en-Lavaux est un territoire très complexe pour cette thématique et puis c'est vraiment à cause de la loi Lavaux et des très fortes contraintes patrimoniales dans les bourgs. C'est extrêmement difficile d'organiser une vision, il dirait, groupée synthétique, notamment vraiment dans les bourgs où c'est extrêmement compliqué. Alors, on a fait un guide pour favoriser la pose de panneaux, mais chaque toiture est différente et chaque façon de poser des panneaux est différente. On a des exemples, pratiquement toutes les semaines au service d'urbanisme où des gens doivent poser des panneaux de façon différente suivant leurs pans de toiture et en fait rien que ça rendrait les appels d'offres groupés pratiquement impossible pour des installateurs solaires qui gagnent leur vie en posant plein de panneaux très vite et tous assez identiques. Cette optique-là, on sait que les gens l'a prennent déjà pas mal. Il y a une subvention fédérale par rapport à ça, il y a aussi des interrogations qui sont liées à ce modèle où, en fait, les gens font confiance à des installateurs qui enchainent les mandats, et ils se retrouvent avec des installations d'une qualité douteuse. Il y a pas mal d'exemple à travers le pays par rapport à ça.

Notre vision est plutôt vraiment le respect du patrimoine et puis d'améliorer la qualité de ce qui est posé et puis ça va un peu en contradiction avec cette mesure.

Ceci dit, si on trouve la bonne solution, on reprendra cette action, mais aujourd'hui, les appels d'offres groupés que par la commune, pour l'instant, on ne les fait pas.

**M. P. Vionnet :**

Il remercie pour les précisions, mais il aimerait quand même relever que la commune ne s'arrête pas aux bourgs. Il y a beaucoup de propriétaires de villas qui ont besoin de panneaux solaires et ces propriétaires ont des fois à faire à des malfrats, il y a pas mal, dans ce milieu, de sociétés qui ne sont pas crédibles et le fait qu'une commune facilite ce type d'opération rassurerait énormément de nombreux propriétaires. C'est également une des raisons pour lesquelles ça a pas mal de succès.

**Mme E. Potterat :**

A quoi les couleurs du tableau font référence.

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Il n'a pas la réponse de suite. Il va effectuer une recherche.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

<b>11. COMMUNICATION 03/2024 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE - ÉTAT 2024</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**M. N. Potterat :**

Merci beaucoup pour cet état des lieux et cette communication.

Il a une petite question. On y mentionne que l'année 2024 fut marquée par de nombreux problèmes de chauffage. On parle de nombreuses infiltrations d'eau. On a voté aujourd'hui un crédit pour ces infiltrations d'eau.

Est-ce qu'on doit s'attendre à d'autres crédits supplémentaires ou un dépassement du budget sur les frais d'entretien ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

La pluie étant au rendez-vous, on a pu voir les faiblesses des bâtiments. Il n'y en aura en tout cas pas à notre connaissance, à moins qu'il y ait un déluge encore qui arrive cette année, donc pas pour cette année.

Par contre, il y a un préavis qui va venir, elle allait l'annoncer dans les communications municipales, parce que nous avons des problèmes aussi d'humidité et d'eau dans l'auberge du Raisin. On est en train d'évaluer les travaux à faire et donc, normalement, la Municipalité vous présentera ce préavis en décembre.

Et puis il y a d'autres bâtiments, la salle Davel aussi, où il y a des remontées d'eau. Pour le moment, on doit aller pomper tous les 10 jours. On ne sait pas très bien pourquoi. Donc, on va investiguer et on verra si ça fait un préavis ou si on trouve une solution.

Mais oui on a des bâtiments où rien n'a été fait pendant 20 ans et tout à coup, alors la pluie nous aidant à voir les choses, on les trouve.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

**12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Il n'y a pas eu de dépôt.

**13. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES****M. R. Baehler, ASCL :**

Le 4 septembre 2024, nous avons rencontré le Préfet dans le cadre des visites des associations de communes 2024. Le boursier a présenté les pièces comptables et discuté avec lui des comptes. La secrétaire a présenté les procès-verbaux, les règlements et les statuts du Codir ainsi que des procès-verbaux du Conseil intercommunal. Le Président du Codir et lui-même ont répondu aux questions posées par le Préfet et donné les explications nécessaires concernant la gestion de l'ASCL. Il a été très satisfait de nos réponses et a souhaité le meilleur pour l'avenir de l'ASCL.

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 14 novembre 2024.

Merci de votre attention.

Acclamations.

**M. J. Cuénoud, AIEJ :**

La prochaine séance de l'AIEJ aura lieu le mercredi 9 octobre 2024.

**M. Y. Kazemi, APOL :**

Le Conseil intercommunal a voté le budget 2025, que vous retrouverez dans nos comptes, mais ce qu'il est important de dire, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a un vrai travail qui a été fait, vous l'avez déjà vu avec la présentation de notre Commandant, M. R. Cavin, pour essayer de maîtriser les charges. Vous

savez que notre association Police Lavaux veut augmenter ses effectifs d'à peu près 6 unités pour pouvoir répondre à la demande des missions qui lui sont imposées pour le canton. Cette démarche-progression est en route. Ça a suscité un certain nombre d'explications. Pour l'instant, ce qui est intéressant dans la démarche proposée par le Codir, c'est qu'on arrive relativement bien à équilibrer l'augmentation des dépenses avec une augmentation des revenus. Ce qui fait que, pour les communes, la charge est relativement minime. Elle se monte à quelques dizaines de milliers de francs. Donc, c'est un point important et n'oubliez pas que cette tendance va continuer, mais avec la nouvelle péréquation financière, une partie, en fait, de l'argent qui sera investi dans la Police Lavaux sera diminué en charge au niveau des communes. Pour l'instant, ce processus tel qu'il nous a été présenté est en route. Peut-être la seule difficulté qu'on a aujourd'hui, c'est de trouver des personnes qui veulent bien endosser cette mission qui n'est pas facile.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

## 14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### **M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il remercie pour l'acceptation à l'unanimité des 2 préavis.

Il félicite l'arrivée de M. Gaël Gillibert et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles tâches qui lui seront confiées au sein du Conseil communal. Félicitations !

Il remercie M. Yves Sesseli, boursier, pour sa présence et sa présentation de ce soir.

Il remercie également, notre huissier, M. Pierre-Alain Genton, qui est toujours présent et toujours fidèle au poste.

Une petite information, un joli petit pin's lui a été remis et que les conseillers-ères auront le plaisir de recevoir comme cadeau de Noël à la prochaine séance du Conseil communal. C'est l'armoire de notre commune. On a enfin réussi de faire quelque chose et c'est M. J.-P. Demierre, Municipal, qui s'en est chargé.

### **M. Raymond Bech, Municipal**

Il donne la synthèse de l'atelier participatif du 31 août 2024 sur l'avenir du Genevrey dans le cadre du projet de rénovation/transformation des collèges primaires. Suivi par environ 50 participants répartis en 4 groupes, et provenant essentiellement des hauts de la commune, l'atelier était divisé en 2 parties et animé par notre mandataire.

Dans la première partie, les participants étaient amenés à dire ce que représentait pour eux le Genevrey aujourd'hui, avec ses avantages et inconvénients. Lieu convivial de vie sociale et de rencontres, le Genevrey est perçu comme un cadre idéal pour les premières années de scolarité, en raison de sa proximité, de sa taille et de son environnement sécurisé. La présence d'autres activités (UAPE, vie associative) renforce également le caractère identitaire du lieu pour les habitants des hauts de la commune. Parmi les points négatifs, les difficultés d'accessibilité (transports publics et mobilité douce) et la sous-exploitation du site ont été le plus souvent relevés.

Dans la seconde partie, les participants étaient appelés à s'exprimer sur leur vision idéale du Genevrey dans le futur, en particulier dans l'hypothèse d'une affectation non scolaire. Les participants ont clairement manifesté leur souhait d'y maintenir principalement l'affectation scolaire, en y ajoutant ou en y développant diverses activités complémentaires telles que le renforcement de l'offre de loisirs et sportive (salle polyvalente, aménagements extérieurs), l'agrandissement de l'UAPE, l'implantation d'une crèche ou d'une cantine scolaire, l'amélioration de son attractivité pour les activités associatives, le développement d'activités culturelles (bibliothèque, animation théâtrale), ou encore l'implantation de commerces. En termes d'aménagements extérieurs, la création de plus d'espaces végétalisés a également été proposée (jardins potagers, arborisation, perméabilisation du sol). Quant à des

affectations alternatives, les participants ont principalement mentionné la création d'appartements protégés ou d'un EMS. Tous les groupes souhaitent la suppression des locaux de la voirie.

La Municipalité va intégrer ces réflexions dans le projet de réorganisation des collèges. Ces prochains mois, les études de faisabilité déjà existantes vont être actualisées et approfondies, sur les plans technique et financier. Les deux variantes possibles (maintien des deux collèges, ou regroupement sur le site élargi des Ruvines) vont faire l'objet d'une mise à niveau comparative et objective, dans le but de pouvoir choisir la meilleure option, et de présenter un préavis au conseil communal encore en 2025 si possible.

### **M. Jean-Yves Cavin, Municipal**

Il commence par répondre à la question de Mme E. Potterat. Il a trouvé le tableau Excel de base. Les couleurs sont une déclinaison de notre mandataire basée sur les thématiques auxquelles les fiches sont rattachées (énergie, mobilité, biodiversité, viticulture, etc.).

Sa communication :

En 2021, sous l'impulsion du Canton, la Municipalité a commencé à élaborer un recensement des arbres présents sur le territoire communal (hors forêts), puis a poursuivi avec la mise à l'enquête d'un plan et d'un règlement courant 2022. Cette procédure a été stoppée par le Canton puisqu'une nouvelle loi cantonale arrivait et que notre règlement n'était plus vraiment en accord. Par conséquent, on s'est arrêté.

Le 1er janvier 2023, cette nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a été mise en application. Elle a été suivie, le 30 juin dernier, de son règlement d'application. Des dispositions dans ces documents obligent les communes à se doter d'un règlement communal sur le sujet. La Municipalité a donc décidé de se conformer au cadre légal supérieur et a envoyé mi-juillet un règlement à l'examen préalable du Canton. Il n'est pas impossible que le canton tienne le délai de trois mois qu'il nous a indiqué dans son accusé de réception, ce qui rendrait possible un préavis pour la séance de décembre.

Il a parlé à plusieurs reprises du projet de chauffage à distance du bourg de Grandvaux. Les réflexions ont avancé depuis le printemps sur la base des lettres d'intention reçues de la population et des visites récentes de bâtiments. Pour la Municipalité, un chemin apparaît possible avec l'ensemble des informations à disposition. Deux préavis conséquents sont donc prévus pour la première ou la deuxième séance du Conseil de 2025, dans le but de refaire les services (eau potable, eaux claires et usées) dans le village, et de poser des conduites de chauffage de distance avec des sondes géothermiques. Nous avons déjà le coût total du projet, mais il y a beaucoup de coordinations à mettre sur pied comme vous pouvez l'imaginer.

Dernier point, une soirée d'information sur les subventions communales et cantonales pour la rénovation énergétique des bâtiments aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 à 19h00 à la grande salle de Grandvaux. Elle fera l'objet d'un tout-ménage qui vous parviendra d'ici quelques jours. On y parlera également de mobilité et de durabilité dans le cadre du fonds communal pour l'énergie et la durabilité (FEED) qui est en activité depuis novembre de l'année dernière. A cette séance, participeront notre déléguée à l'énergie, une propriétaire qui a fait des travaux de rénovation énergétique au centre de Cully et un expert CECB qui a suivi un chantier dans la zone villa de Grandvaux.

### **M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

Il n'a pas de communication.

### **M. Jean-René Gaillard, Municipal**

Il mentionne que les vendanges communales 2024 ont démarré le 27 septembre 2024 par Gaël Cantoro qui a commencé par le sauvignon et puis par le Plant Robert, le chasselas de Villette et d'Epesses. Mélanie Weber a commencé le 2 octobre 2024 et tous les deux ont fini le 7 octobre 2024. Pour les vendanges de ces derniers jours, ça été un peu compliqué, il l'avoue. On a eu un printemps difficile,

mais la qualité est quand même là. On a eu 85 degré Oechsle pour le Sauvignon et le Plant Robert, pour les chasselas entre 70° et 78° Oe et quelques lots à 82° Oe. Du côté de Villette, les vignes étaient généreuses, sur Epesses, c'était un petit plus compliqué avec la coulure, certainement due par la vétusté du vignoble, et un peu de millerandage dû au froid qu'on a eu au moment de la floraison.

Il communiquera les quantités au mois de décembre, parce qu'il n'a pas encore tous les résultats.

Pour les vendanges 2024, on s'est réuni, la Fédération des Vignerons Vaudois (FVV), section de Lavaux, et actuellement, on n'a pas pu trouver un accord de prix. On a des grosses difficultés à commercialiser le raisin, il y a beaucoup de stocks, et la baisse de consommation et la morosité économique font que le marché est très compliqué. Il y a des vignes qui ne seront certainement pas vendangées, car il y a des stocks importants dans les caves. Il semblerait que ce n'est pas partout, mais ils en existent réellement. On parle de 26 mois de stocks actuellement dans les vins blancs à Lavaux.

Il y a une journée intéressante « Un arbre un enfant » qui se déroulera le 26 octobre 2024 sur la commune de Forel dans nos forêts communales, en partenariat avec la commission de développement durable et la centrale des forêts. Nous avons convoqué des familles avec des enfants. Il y a à peu près 300 participants sur inscription. Pour le parcage, c'est un peu compliqué parce que l'inspecteur ne veut pas que l'on se parque le long des chemins forestiers, donc il sera organisé au centre scolaire de Forel et un service de bus amènera les participants sur place vers le refuge de Cully. Des groupes seront formés et les bucherons et le garde forestier les amèneront dans la forêt pour planter ces arbres. Après, il y aura une petite animation avec la grillade du cervelas. On espère qu'il fera beau !

### **Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale**

Comme elle vient de l'annoncer, un préavis est en préparation pour l'auberge du Raisin afin de résoudre les problèmes d'humidité qu'on a dans ce bâtiment.

Ce matin, la Municipalité a pu choisir le projet de rénovation pour la maison de Watteville à Epesses. Ce projet va faire une bonne mise en valeur de la maison. On pourra monter 3 appartements dans cette bâtisse et ce projet a reçu un préavis positif des monuments historiques. Donc, voilà maintenant on va mettre en place les procédures pour pouvoir avancer sur ce projet.

Un petit chantier cet été, pour celles et ceux qui vont aux concerts ou peut-être aux cultes à Villette, a été de rafraîchir les murs du cœur de l'église qui avait des taches d'humidité, ainsi que les fresques.

Voilà pour le secteur bâtiment, et c'est vrai nous couvrons les problèmes de chauffage et de fuites d'eau.

### **M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

2 bonnes nouvelles du côté des transports publics.

Tout d'abord, au niveau de l'horaire 2025 qui, comme chacun sait, commence au mois de décembre 2024, qui est assez mauvais dans toute la Suisse romande, sauf dans la région où l'on a 2-3 choses intéressantes, notamment enfin la demi-heure entre Cully et Villette, aussi entre Villette et Lausanne bien sûr. C'était une vieille promesse des CFF et du Canton et une encore plus vieille revendication de la commune de Bourg-en-Lavaux et de ses prédécesseurs. Elle sera réalisée à partir du mois de décembre 2024, ce qui est une très bonne nouvelle pour les transports en commun.

Et puis une autre bonne nouvelle, cette fois plutôt dans les hauts de la commune, c'est notamment M. Christian Currat qui l'avait mis sur la piste de cette affaire et qui est le fait que les arrêts de Pra Grana et Pra Forny sont dans une autre zone Mobilis que tout le reste de la ligne qui va vers les hauts de Lutry et de Pully. Ce qui fait que si vous ne marchez pas 200 m. jusqu'au 1<sup>er</sup> arrêt qui se trouve sur Lutry, eh bien vous payez beaucoup plus cher, parce qu'il y a une zone Mobilis de plus. Alors la commune avait demandé à ce que l'on modifie les zones Mobilis pour pouvoir inclure ces 2 arrêts dans la zone de Lutry et ainsi éviter une sur-tarifcation qui n'était pas franchement dissuasive, mais quand même ça faisait un tarif bien supérieur. Tout d'abord, il lui avait été répondu que modifier les zones Mobilis, c'est presque aussi compliqué que de poser des panneaux solaires en Lavaux. C'était un puzzle pas possible et que mieux valait ne pas y penser. Et puis finalement, Mobilis a trouvé une solution, c'est-à-dire que Pra Grana et Pra Forny seront dans 2 zones Mobilis, donc à la fois dans la zone 12, la zone Lutry, et dans

la zone 19 qui est entre guillemet la nôtre. Ce qui fait que lorsqu'on prendra le bus en direction de Lutry-Pully, on aura un tarif qui sera le même que si on avait marché quelque centaine de mètres pour prendre le bus plus loin. Là, encore une bonne nouvelle pour l'encouragement aux transports publics.

Et puis dernière information l'éclairage public. Nous sommes en train de commencer les travaux de remplacement à Riex. On a déjà fait quelques petits travaux de génie civil sur l'ex-place Rouge et aussi devant chez Jérôme Gyax, parce qu'en fait la RE ne veut plus qu'on ait nos installations d'éclairage public dans ses armoires. Ce qui fait qu'il faut qu'on pose de nouvelles armoires et pour câbler ces armoires, il faut parfois creuser quelques trous pour mettre de nouveaux câblages. Alors vous me direz, vous n'êtes plus à une fouille près dans la commune, mais ce qui fait que, avant la fin du mois, la RE pourra commencer à poser les nouveaux luminaires à Riex et puis au début de l'année prochaine, on enchaînera avec Epesses, et puis ensuite avec les autres zones de la commune. On y va progressivement, parce que comme on a commandé beaucoup de luminaires d'un coup, ils ne sont pas tous arrivés en même temps et puis évidemment les travaux ne peuvent pas se faire en une seule fois. Puis une fois que ça aura été installé, on pourra enfin commencer à éteindre l'éclairage public lorsqu'il n'est pas nécessaire et puis le faire varier en fonction des réels besoins des habitants et habitantes.

## 15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

### **Mme A. Baehler Bech :**

En octobre de l'année passée le postulat « Pour un projet pilote pour la culture de vignes communales sans produits de synthèse » a été déposé lors du Conseil communal. Il a été accepté par une majorité des membres et envoyé à la Municipalité pour analyse et réponse. Elle rappelle que le délai pour répondre à un postulat est d'une année.

Elle se permet dès lors d'interpeller la Municipalité, plus spécifiquement M. le Municipal, J.-R. Gaillard, pour lui faire part du grand désappointement des postulants qui, au vu de l'ordre du jour, sont au regret de constater qu'il n'y avait aucun trait de cette problématique, pas de réponse au postulat, ni même une communication qui aurait permis peut-être d'expliquer pourquoi le délai légal n'était pas tenu et expliquer peut-être les difficultés que la Municipalité rencontrait à répondre à ce postulat.

Compte tenu de ces circonstances, elle se permet d'inviter la Municipalité à nous tenir informé-e-s de la situation et à soumettre le plus rapidement possible une réponse au Conseil communal.

Merci de votre attention.

### **M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

Il s'en excuse. C'est vrai que c'est un peu compliqué de répondre à ce postulat. La demande du postulat a été prise en compte pour l'étude d'un projet pilote sans produits de synthèse sur une des parcelles de Mélanie Weber. Durant cette année, pour avoir une vendange saine et tout, on a traité en conventionnel 10 à 11 fois avec des produits de synthèse ou de contact et en culture bio, entre 15 et 20 fois. Réellement, ce sont des coûts énormes, mais on aimerait venir vers vous avec une réponse qui soit objective. Si on fait une comparaison avec le domaine de Mélanie Weber pour les vignes qu'elle exploite, actuellement, elle produit 72% de la production des acquits totaux, donc on a déjà une baisse de 30%, mais 20% on va dire, parce qu'on ne produit jamais 100% des acquits, et c'est vrai qu'on ne peut pas être objectif en faisant ces calculs. Et puis le marché est très complexe. Aujourd'hui, on n'a pas pu fixer les prix des vins de la région de Lavaux, de la Côte et du Chablais, mais par contre, il n'y a aucune valorisation pour du raisin cultivé en bio, ce qui implique qu'on devra engager certainement quelqu'un pour faire de la présentation, du marketing et tout. Et puis, on sait très bien que ça va coûter un certain montant et que la valorisation de ces produits bio ne va certainement pas payer rien que la personne. Donc, on aimerait venir vers vous avec des solutions, une transition gentille, une

mécanisation maximum sans intrant chimique pour augmenter la culture du sol, pour pouvoir arriver gentiment à une conversion.

Au mois de décembre, il y aura une communication et une réponse au postulat.

**M. S. Massy :**

Il remercie la Municipalité pour la sortie du 22 juin 2024. C'était la journée. On a pris le petit train puis on a fait le tour de la commune. A titre personnel, il a beaucoup appris et pense, qu'en tant que conseiller, de manière générale, c'est en connaissant bien notre commune qu'on prend les meilleures décisions. Et il a beaucoup aimé la démonstration de coupe de bois en direct (rires). C'était assez impressionnant.

Un 2<sup>ème</sup> point. Il relaie une question d'un citoyen d'Epesses. Ça concerne les nouveaux murs qui sont vers l'autoroute au-dessus d'Epesses. C'est des grosses réalisations et ces murs sont « magnifiques », en béton et tout lisses. C'est pour savoir s'ils vont être habillés, s'il y a quelque chose de prévu, si vous avez des informations à ce sujet-là ou si ça va rester une magnifique réalisation en béton?

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Oui. Ces murs sont vraiment en béton et ils vont rester en l'état. Il doute qu'il y ait quelques efforts de l'OFROU sur cette question. Ceci dit, il a eu une séance, il n'y a pas longtemps, avec un représentant du Canton de la DGE. Ils réfléchissent à un projet de panneaux solaires sur les murs de l'autoroute, qui sont verticaux, et que ça pourrait produire de l'électricité en hiver, et c'est mieux de varier les inclinaisons pour la production d'énergie. Et puis, aujourd'hui avec les panneaux solaires, on arrive à faire des choses assez dingues en termes de mimétisme. Ils peuvent lancer, peut-être, un projet de concours d'architecture, d'intégration de ces panneaux solaires sur le site et puis profiter de cacher les murs qui sont derrière. Il a dit que la commune serait de toute façon ouverte avec quelque chose qui améliorerait la situation, mais après il y a énormément d'obstacles pour que cela se réalise, rien que le fait de savoir qui va poser et payer pour ces panneaux puisque le Canton n'est pas propriétaire des murs de l'autoroute. Mais ceci dit, c'est une chose qui est dans l'air du temps. Donc si ça se trouve, peut-être, dans une dizaine-quinzaine d'années, on aura un bout de panneaux solaires qui cachera un bout du mur de soutènement.

**M. Ch. Currat :**

Il remercie M. JC Schwaab, Municipal, pour l'opération des bus au nord de la commune de pouvoir rejoindre la zone Lutry-Pully, effectivement, ça peut être un élément de plus par rapport à cette zone, et d'avoir le train toutes les 30 minutes à Villette sur le bas de la commune.

**Mme N. Pfeiffer :**

Une petite information de la commission culturelle. Le 8 novembre 2024 à la salle Davel a lieu un spectacle musical. Normalement, on ne prend pas tellement de spectacles musicaux puisqu'on a déjà un festival de jazz et un festival classique, mais en l'occurrence, on l'a prise et c'est « Trompette de la renommée ». C'est Pierre Chastelain, qui était notre Frédéric-César de la Harpe dans le spectacle Davel, et qui est un chanteur qui a décidé de reprendre des chansons de Brel, de Brassens avec ses amis jazzmen. Donc, un orchestre qui vient le 8 novembre 2024 à Cully. Les billets sont à prendre sur mon billet.ch et cette fois-ci, la salle sera vraiment ouverte 1 heure avant, puisqu'au dernier spectacle, on a eu un problème et les artistes ne voulaient pas qu'on ouvre cette salle finalement. Donc, maintenant on a mis les bouchées doubles pour que vraiment on puisse boire un verre et s'asseoir une heure avant. Et puis, on est encore en train de chercher une humoriste pour le printemps 2025 et il y aura aussi la « Route lyrique » qui va venir en 2025, ça se fera début juillet. Alors pour ceux qui aiment cet opéra qui vient traditionnellement à Cully, méfiez-vous, parce que là, les billets sont en vente par l'Opéra de Lausanne. Ce n'est pas nous qui le faisons et en général, il ouvre cette billetterie pour ce spectacle-là début janvier 2025. En conséquence, ne ratez pas la coche, parce qu'il est arrivé certaines années qu'il n'y avait plus de billet au moment où ça vous intéressait, donc allez regarder sur le site de l'Opéra.

**M. M. Devanthéry :**

Il remercie la Municipalité pour la très belle fête du 1<sup>er</sup> août qu'on a eue. Mais il n'a pu s'empêcher de constater que toute la vaisselle et tous les verres étaient jetables et qu'il n'y avait rien de consigné. Sachant que, pour la plupart, si ce n'est pour toutes les autres manifestations qui ont lieu sur la commune, c'est le cas. Donc, il aimerait comprendre le pourquoi du comment.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

En fait, pas tous les verres, les verres à vin en verre étaient consignés. Pour servir une saucisse, on a pensé qu'un carton recyclable est plus facile, ayant fait l'expérience de la vaisselle à nettoyer, il y a 2-3 ans. En fait, c'est très compliqué pour une saucisse avec de la moutarde dessus.

Pour l'instant, on n'a pas opté pour de la vaisselle recyclable, mais si on étaye un peu les menus, peut-être qu'on y réfléchira. Mais, pour le moment, le carton recyclé va très bien. Les verres à vin en verre consignés sont nettoyés par nos services communaux.

**M. J. Cuénoud :**

Il remercie la Municipalité qui, suite à l'interpellation de M. F. Pittet, en décembre 2022, concernant le stationnement des vélos au bord des gares de Bourg-en-Lavaux, a fait le nécessaire et il y a plein de nouveaux stationnements de vélos. Alors, merci beaucoup.

Il a vu qu'il y en avait vers la Maison jaune, à Cully. Mais par rapport à celui qui est à côté du Major Davel, c'est toujours pour des voitures. Est-ce qu'il y a des stationnements de vélos qui vont être posés ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Vers le Major Davel, ce n'est pas encore terminé. Il y a, côté Lutry, encore une bande pour les vélos qui est prévue avec un sol filtrant. Les travaux ne sont pas terminés, mais comme nous sommes dans le budget, des arceaux pour les vélos sont prévus sur ce secteur, et ce sera fait d'ici le printemps prochain.

**M. L. Gfeller :**

Peut-être juste une petite chose concernant les travaux de l'autoroute. Il ne sait pas si la Municipalité pourrait intervenir auprès de l'Ofrou lors des diverses séances qu'elle a certainement, par rapport à la sécurité des emplacements des chantiers liés aux travaux de l'autoroute et puis liés aussi aux passages des camions, notamment sur la route du Signal et sur la route de Grandvaux direction de Forel. Les camions passent très vite, notamment de nuit, générant passablement de nuisances. En tout cas, c'est des choses qui lui ont été remontées par les riverains de la route du Signal.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

La question du bruit des camions nous était remontée aussi. On en a parlé à l'Ofrou qui nous avait promis qu'il dirait à leurs entreprises de dire à leurs chauffeurs de rouler un peu moins vite la nuit, notamment, le gendarme couché qui est à côté de chez M. L. Gfeller, mais aussi sur la route de chantier où il y a malheureusement quelques trous. Donc, s'il entend bien, ils n'ont pas fait attention ou ils ont recommencé. Alors on va leur redire.

**M. P. Vionnet :**

2 questions.

Une concernant les parcs à vélos, puisque la gare de Grandvaux en est complètement dépourvue, il aimerait savoir s'il y a un plan qui est prévu là-dessus.

Et puis une autre question concernant plusieurs footballeurs qui se sont plaints de l'état du terrain des Ruvines et dans une certaine mesure de la Tioleyre. Il faut savoir qu'à fin août, un match a été renvoyé pour éviter de détériorer le terrain alors tous les autres terrains étaient praticables dans le canton.

Alors comment est-ce qu'on en arrivé là, qu'est-ce qui est prévu pour le futur ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Concernant les vélos à la gare de Grandvaux, nous sommes sur le terrain des CFF. On a prévu dans le cadre de la mobilité de faire une zone 20 et des emplacements pour les vélos.

Concernant les terrains de football, effectivement, il y a eu un petit couac, surtout aux Ruvines. Les robots de tonte ont dû être interrompus pour des raisons techniques de la part de Real Sport. Quand nous avons voulu faucher, l'herbe était très très haute, d'où ce petit couac qui a valu pas mal de commentaires sur les réseaux sociaux. On travaille pour remédier à ce problème. Nos services de voirie ont des circonstances atténuantes, manque de personnel, etc. et parce que le gazon poussait très vite cette année.

Contrairement à la Tioleyre où là il n'y a pas eu de problème, si ce n'est peut-être le drainage, ce qui fait que les footballeurs deviennent exigeants pour la 3ème ligue. Donc, maintenant, il faut qu'ils se calment un peu, qu'ils jouent au football, et puis de temps en temps il y aura des matchs qui seront renvoyés. On travaille pour qu'ils aient des conditions vraiment idéales, mais, il a personnellement joué sur des terrains beaucoup plus difficiles que ceux que l'on offre à l'heure actuelle. Donc, il faut qu'ils se contentent de ce qu'ils ont pour l'instant. On travaille beaucoup pour eux et on met beaucoup de moyens pour le football. On le fait pour qu'ils nous donnent des résultats valables, ce n'est pas toujours parce qu'ils perdent et ne font pas de point que c'est la faute du terrain.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

*Un rappel*

Le Président demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres des commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Le Président clôt l'assemblée à 21h50.

*Acclamations*

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz

Cully, 28.11.2023.